

Fiche de poste N°141/2020

**Chargé.e de mission « Projets Éducatifs Expérimentaux de Territoire (PEET) »**

**Conditions d'accès au poste :** poste de catégorie A ouvert aux agents titulaires de la fonction publique (État, Territoriale ou Hospitalière), par voie de détachement sur contrat, pour une durée de 2 ans (renouvelable) ou par contrat pour les personnes non titulaires pour une durée de 2 ans (renouvelable).

**Poste vacant :** à compter du 1<sup>er</sup> février 2021

**Contexte**

Le Parc national de La Réunion, créé par le Décret 2007-296 du 5 mars 2007, est géré par un établissement public à caractère administratif placé sous tutelle du ministre chargé de la protection de la nature.

La création du Parc national répond à la volonté de préserver un environnement remarquable en le valorisant et en prenant en compte les particularités locales. Le patrimoine naturel réunionnais se caractérise par un volcanisme encore actif, un endémisme très important et une grande palette d'habitats, de paysages minéraux ou végétaux, qui ont justifiés l'inscription des Pitons, Cirques et Remparts de l'île de La Réunion sur la liste du Patrimoine mondial de l'Unesco.

Dans le contexte de l'île qui connaît une pression démographique et urbaine forte, l'établissement public a un rôle de premier plan à jouer dans la préservation et la mise en valeur d'un ensemble unique marqué par la richesse de la biodiversité et des habitats rares, mais aussi dans la mise en œuvre d'un développement durable des territoires ruraux dans l'aire d'adhésion.

La problématique du Parc national s'inscrit dans la reconnaissance d'une combinaison étroite entre la nature et la culture et donc la place à une nécessaire activité économique. La mission de l'établissement public consiste à agir directement et faire converger les politiques publiques pour réaliser les objectifs de la charte et notamment :

- développer la connaissance du patrimoine naturel et culturel et la diffuser auprès des différents publics cibles (scolaire et non scolaire),
- assurer une gestion conservatoire des milieux et des espèces grâce au dialogue mené avec les différents acteurs concernés,
- mener des actions de sensibilisation à l'environnement,
- accompagner les différentes institutions du territoire pour une valorisation durable des patrimoines,
- construire des outils pour améliorer les politiques d'aménagement du territoire aux différentes échelles (plans, programmes, projets). L'établissement public doit faire vivre et animer le projet de territoire défini par la Charte du parc national (approuvée par décret le 21 janvier 2014), en coordonnant les actions qui auront été définies avec les différents partenaires. Il a ainsi un rôle d'appui et de conseil auprès des collectivités territoriales, et particulièrement des communes adhérentes à la Charte, pour promouvoir la prise en compte du patrimoine dans le cadre des politiques locales d'aménagement et de développement durable.

L'établissement public Parc national est composé d'un siège (direction, secrétariat général, trois services techniques), basé à la Maison du parc à la Plaine des Palmistes et de quatre services territoriaux dits « secteurs », installés à la Plaine des Palmistes (Secteur Est), Trois-Bassins (Secteur Ouest), Petite Ile (Secteur Sud) et Saint-Denis (Secteur Nord).

Le Parc national compte environ 35 agents au siège et une cinquantaine d'agents, assurant majoritairement des missions de terrain, dans les secteurs.

### **Contexte particulier**

L'établissement public développe depuis deux ans son projet d'Etablissement, document-cadre de référence qui a vocation à prioriser des axes de développement de l'établissement public et à mettre en œuvre un programme d'actions.

La nouvelle stratégie éducative accompagne le changement de paradigme.

Elle vise à sensibiliser un public plus nombreux et plus diversifié qu'auparavant.

L'élargissement de la typologie des publics et la multiplication des actions de sensibilisation – pour être en contact avec plus de personnes – passent inévitablement par une stratégie de démultiplication des acteurs en charge de la sensibilisation et par la création et la mise en œuvre de projets éducatifs innovants.

### **Nature de l'activité**

Dans le respect des orientations stratégiques et des priorités formulées par la Direction, la mission proposée va contribuer activement à la mise en œuvre de la stratégie éducative du Parc national.

Le.la chargé.e de mission a en charge l'animation et la coordination territoriales des Projets Educatifs Expérimentaux de Territoire (PEET) et en assure sa transférabilité sur d'autres territoires.

Les PEET visent à faire se croiser, sur un même territoire, des typologies de publics très différents [scolaires, public en insertion, collectivités, professionnels, citoyens,...] ayant des attentes formalisées ou non, autour d'un enjeu, identifié comme prioritaire par le Parc national de La Réunion : les espèces exotiques envahissantes (EEE).

### **Missions principales**

- identifier des acteurs et des partenaires des différents territoires choisis
- confirmer l'implication de ces acteurs et des partenaires, créer, mettre en œuvre une collaboration étroite et maintenir des liens
- rédiger les projets (objectifs, budget et financements, partenaires, contenus)
- communiquer sur le dispositif à l'ensemble d'autres acteurs
- monter les dossiers administratifs (demandes de financements, ..)
- organiser et animer les réunions de concertation en bilatéral et en plénière
- piloter les projets
- assurer le suivi et l'avancée des projets
- assurer le reporting
- évaluer régulièrement le dispositif, de façon qualitative et quantitative, en fonction des actions mises en œuvre : réalisation de diagnostics techniques et d'accompagnement
- identifier les limites des projets et proposer des préconisations

- assurer une veille sur l'émergence des nouveaux besoins
- assumer éventuellement, et de façon temporaire, la responsabilité d'une équipe en cas de remplacement d'un encadrant technique

### **Position du poste dans l'organisation**

Il.elle est intégré.e au Service Pédagogie et Sensibilisation des Publics, sous l'autorité hiérarchique du Chef de service et travaille en collaboration étroite avec la Chargée de Mission Pédagogie.

### **Compétences requises**

#### **Savoirs**

- connaissance des enjeux de conservation et de restauration de biodiversité de La Réunion
- connaissance des partenaires territoriaux
- connaissance des filières professionnelles et du tissu socio-économique du bassin d'emploi du territoire concerné

#### **Savoir faire**

- travail en équipe pluridisciplinaire
- conduite de réunions
- animation de projet
- rédaction de rapports, de compte-rendus, de dossiers administratifs

#### **Savoir Être**

- bon relationnel
- goût pour l'expérimentation
- grande faculté d'adaptation
- réactivité et dynamisme
- rigueur

### **Conditions et moyens d'exercice :**

- Permis B indispensable
- Compréhension du créole réunionnais est un plus

### **Conditions de rémunération**

- Pour les fonctionnaires : situation indiciaire au moment de la prise et régime indemnitaire associé
- Pour les contractuels : prise en compte de l'expérience professionnelle selon les conditions de reprise d'ancienneté prévues par la réglementation **sur présentation de justificatifs d'emploi sur des postes équivalents** et classement sur la grille de rémunération des personnels de conception et d'encadrement et des spécialistes de haut niveau applicable pour les agents non titulaires de certains établissements publics de l'environnement (décret 2016-1697).

## Localisation

Le poste à pourvoir est localisé au siège du Parc national de La Réunion à la Plaine des Palmistes.

## Dossier de candidature et date limite de candidature :

La candidature composée d'une lettre de motivation et d'un curriculum vitae accompagnée de la dernière décision ou arrêté de situation indiciare pour les agents fonctionnaires est à transmettre :

- soit par voie postale à :

**Monsieur le Directeur du Parc national de la Réunion**  
**258 rue de la République**  
**97431 La Plaine des Palmistes**

- soit par courriel **exclusivement** à l'adresse suivante : [contact-rh@reunion-parcnational.fr](mailto:contact-rh@reunion-parcnational.fr), avec demande d'accusé de réception automatique.

**La date de disponibilité du candidat devra être précisée.**

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au **24 janvier 2021 dernier délai.**

## Personnes à contacter pour information :

Monsieur J.-Philippe DELORME - Directeur :

[jean-philippe.delorme@reunion-parcnational.fr](mailto:jean-philippe.delorme@reunion-parcnational.fr)

Pour les aspects RH : Monsieur Julien DELMAS-DENIAU - responsable des ressources humaines :

[julien.delmas-deniau@reunion-parcnational.fr](mailto:julien.delmas-deniau@reunion-parcnational.fr)

## NOTE D'INFORMATION SUR LE DISPOSITIF « PROJET ÉDUCATIF EXPERIMENTAL DE TERRITOIRE » (PEET)

### I. Contexte et enjeux.

Concernant son action pédagogique, le bilan établi lors de la construction du projet d'établissement 2019-2024 de l'établissement public administratif du Parc de la Réunion a identifié les points suivants :

- ✓ Concentration des moyens sur les seuls publics scolaires,
- ✓ Intervention en régie limitant de fait le volume de personnes atteintes,
- ✓ Message très centré sur les aspects naturalistes et peut sur le territoire dans son fonctionnement global et les responsabilités et rôle des citoyens dans la préservation des patrimoines.

Fort de ce constat, les orientations stratégiques suivantes ont été prises :

- ✓ Diversifier les publics,
- ✓ Augmenter le volume de personnes atteintes en promouvant l'action de structures relais,
- ✓ Faire évoluer les messages en les « anglant » de façon à chercher les publics dans ce qui peut avoir du sens pour eux et dans leur quotidien,
- ✓ Territorialiser nos démarches et rapprocher les publics de l'action en les rendant acteurs de projets.

### II. La démarche des Projets Educatifs de Territoire.

Le Projet Éducatif Expérimental de Territoire est une démarche visant à territorialiser notre stratégie pédagogique en fédérant les ressources partenariales d'un territoire autour d'un projet centré sur les patrimoines locaux et en lien avec les orientations du projet d'établissement.

Le PEET est donc un dispositif de proximité, à l'initiative et piloté par le Parc mais qui s'appuie sur des dynamiques locales préexistantes.

Si l'effet levier et l'impulsion sont apportés par les équipes du Parc, le but recherché à terme est de créer une dynamique autonome pour chacun des territoires et de créer du capital social en mesure de prolonger, consolider et enrichir la dynamique initiale. La finalité est de rendre les habitants acteurs de leur propre projet.

Un PEET a une « marque de fabrique » qui le différencie des autres dispositifs partenariaux et pédagogiques et engage le Parc sur une méthodologie nouvelle. Au sein d'un PEET, l'on retrouve donc systématiquement les éléments suivants :

- Un noyau d'acteurs locaux organisés dans un comité de pilotage animé par le Parc,
- Une interconnexion et une mobilisation des réseaux associatifs de toutes natures, de structure scolaires, voire de clubs, autour des valeurs et messages sur le patrimoine naturel dans le sens le plus large du thème et en liens avec le contexte quotidien des personnes visées,
- La mise en place de projets concrets et portés par les structures elles-mêmes pour (i) servir de point d'ancrage physique, (ii) faciliter la construction de liens, (iii) devenir à terme un espace public dans l'acception première du terme.

Les publics, acteurs et relais visés par ces démarches sont :

- Les collectivités territoriales afin de permettre la mise en place de projets incluant les Élus et/ou les agents et si possible par extension leurs administrés.
- Les structures sociales (Mission locale, CCAS, CIAS...) pour permettre la mise en place de projets favorisant l'accès pour tous aux actions de sensibilisation et d'appropriation patrimoniale en visant ainsi les publics les plus éloignés de nos dispositifs habituels,
- Les associations, pour des projets favorisant la mobilisation citoyenne et l'appropriation du patrimoine par le plus grand nombre. Avec un accompagnement plus soutenu pour les associations pouvant porter des ateliers de chantiers insertion.
- Les organismes de formation (type MFR, lycée agricole ou technique...) pour sensibiliser leurs équipes pédagogiques et travailler à la mise en place de projets avec et pour leurs élèves.
- Les institutions représentatives enfance-jeunesse (type conseil municipal/départemental/régional enfants ou jeunes) pour les mêmes objectifs que ceux précédemment cités.
- Les écodélégués des établissements scolaires ; le dispositif PEET s'appuie sur ces élèves élus/volontaires pour l'accompagnement à la mise en place de projets visant par la suite à sensibiliser leurs camarades.
- Les enseignants des établissements scolaires du territoire (et non plus les élèves sauf très ponctuellement) pour qu'ils puissent mettre en place de projets liés avec et pour leurs élèves.

Le PEET n'a pas vocation à porter de nouveaux projets mais davantage à coordonner, mettre en lien et en réseau, accompagner la réflexion, la structuration, la réalisation de projets à l'initiative d'un ou plusieurs acteurs. Il est coordonné ou animé par un agent du Parc mais s'appuie sur la mobilisation de l'ensemble des ressources internes du Parc et surtout sur la mobilisation de partenaires.

Il a vocation à mobiliser et faire s'investir et participer sur un même territoire des publics différents agissant chacun à leur échelle et selon leurs objectifs, leurs intérêts.

Il s'agit donc avant tout d'un dispositif de coordination et d'animation territoriale favorisant la mise en réseau des acteurs et la mutualisation des moyens et objectifs.

Il est un outil de proximité, nécessitant une bonne connaissance du territoire, mais également des dynamiques locales et des enjeux environnementaux identifiés. C'est pourquoi ils sont identifiés et portés par les différents secteurs géographique d'implantation du Parc avec l'appui d'une personne ressource spécialement dédiée au développement de cette approche au sein de l'équipe du siège.

### III. Le projet Éducatif Expérimental de Territoire de Trois- Bassins, sur le site du LENA à la maison Bénard

Un Projet Educatif Expérimental de Territoire a été initié en 2020, autour d'un projet basé sur la commune de Trois Bassins et suite à plusieurs opportunités :

- L'identification concertée (CBNM / secteur Ouest du Parc national) d'un besoin en matière de conservation ex situ de certaines espèces de bois de couleur des hauts,
- La présence sur ce site d'une dynamique culturelle et artistique avec la présence d'acteurs publics (TCO et Commune de Trois Bassins), associatifs (avec l'Ecole Artistique Intercommunale de l'Ouest ; la cybercase de la commune de Trois Bassins ; les ateliers de jardinage partagé de l'association MAOTEO).
- L'opportunité d'un déménagement de locaux de l'équipe du secteur Ouest (des actuels locaux vers la "Maison Bénard" présente sur le site, bâtiment en cours de réhabilitation par le Parc)
- La « disponibilité » de parcelles laissées en friche attenantes à ce bâtiment pouvant servir possiblement d'espace de conservation par la création d'un arboretum voué spécifiquement aux espèces des hauts de l'Ouest,
- La possibilité de créer un espace pédagogique attachant via la mise en place d'un sentier pédagogique.

Aujourd'hui, le PEET de Trois Bassins réunit plus d'une dizaine de partenaires autour d'un comité de coordination. Chacun des partenaires déploie de manière concertée des projets ou actions en lien avec la dynamique instaurée et ses propres publics/bénéficiaires :

- La commune de Trois Bassins et le TCO via le support de leurs services publics (services Culture, Economie et Communication...),
- Le CCAS de Trois Bassins via l'accompagnement de l'Espace de vie sociale et la mobilisation d'habitants,
- Le collège de Trois Bassins via la réalisation de projets numériques de vulgarisation scientifique et de valorisation du Parc national,
- L'école élémentaire de la Grande Ravine via des actions de découverte et de plantations d'endémiques,
- La MFR de l'Ouest via des projets tutorés et de chantiers de lutte participatifs,
- Le LEGTA de St Paul via des "chantiers école" et des projets tutorés pour ses formations BTS GPN, BTS DARC, BTS GEMEAU et sa licence professionnelle,
- L'association MAOTEO via son espace de vie sociale et de possibles chantiers insertion sur la parcelle,
- L'association Cyberun via l'accompagnement technique et administratif de l'association MAOTEO,
- Le jardin botanique et le CBNM via des actions d'expertise scientifique et de pédagogie autour du projet de l'arboretum,
- L'EAOI via la mise en place des projets culturels liant art et nature,

#### **En perspective :**

- Les écoles de Trois Bassins, le lycée et le collège sur des actions de formation et sensibilisation des enseignants référents, des éco-délégués et d'accompagnement de projet pour les élèves élus ou volontaires,
- La Mission Locale via des actions de découverte, sensibilisation et appropriation du patrimoine.